



Compte-rendu FO JUSTICE

CSA de la Formation Spécialisée 15 décembre 2025

Le CSA de la formation spécialisée s'est tenu le 15 décembre 2025 entre la direction du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, le pôle médico psycho social, le pôle SST et les organisations syndicales représentatives.

Cette instance a permis de faire un RETEX sur le décès tragique de notre collègue élève surveillante survenue le 8 novembre 2025 à l'unité de vie.

Un point sur les effectifs et l'organisation des services, ainsi qu'un large échange sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents.

Nous avons eu également une pensée émue pour notre collègue Rudy décédé il y a tout juste un an sur son lieu de travail au QER ;

Sur le point du RETEX, de nombreuses améliorations seront apportées au sein de l'unité de vie afin de garantir une communication constante avec les agents.

Le service formation, au regard de la gestion de cet incident, va perfectionner l'organisation des promotions à venir.

Force Ouvrière Justice a demandé :

- Dans le cadre du plan Vigipirate et afin de ne pas mettre en difficulté les personnels en charge de cette mission, Force Ouvrière Justice a demandé à la direction du centre pénitentiaire de communiquer de manière claire pour l'ensemble des agents et intervenants pour que chacun respect les obligations de vérification en retirant tout couvre-chef (casquette, bonnet, capuche, etc.) lors de leurs entrées dans l'enceinte de l'établissement.
Cette mesure vise à faciliter les contrôles d'identité fait par les agents de la PEP et garantir la sécurité de tous.
- De repenser la gestion de l'unité de vie, avec une réflexion autour d'un fonctionnement de type « conciergerie » comme il existait il y a plusieurs années.
- La mise en place d'un RETEX (retour d'expérience) sur la gestion d'événements graves.

- La création d'un lien opérationnel entre l'unité de vie et la PEP.
- La prise en charge de l'ensemble des acteurs impliqués.

Situation des effectifs

Un point a été fait sur les effectifs actuels du centre pénitentiaire :

Surveillants : 1199 en poste (-197 manquants).

BCE : 120 en poste (- 20 manquants).

CDC : 64 en poste (- 21 manquants).

Repas de fin d'année

Un échange a eu lieu concernant la distribution habituelle des repas de fin d'année aux personnels travaillant les jours de fêtes.

La direction a annoncé avoir fait le choix de ne pas maintenir ce dispositif.

Force Ouvrière Justice a rappelé à l'adjoint au chef d'établissement, qui présidait cette instance, que nous n'approuvons pas cette modification soudaine.

Force Ouvrière justice a dénoncé sans langue de bois un prétexte de restriction budgétaire.

Nous avons demandé la mise en place d'un groupe de travail afin qu'une proposition de repas puisse être élaborée conjointement avec les personnels et les organisations syndicales pour les prochaines fêtes.

L'adjoint au chef d'établissement a néanmoins souhaiter apporter les garanties sur la distribution de bûches et de chocolats aux personnels pour cette fin d'année.

Pour notre organisation syndicale, il était essentiel de maintenir ce repas solidaire, qui contribue à l'esprit de cohésion exigé tout au long de l'année, et plus encore durant la période des fêtes.

Médecine de prévention et suivi médical

La direction a indiqué travailler sur un nouveau processus, ainsi que sur la création de formulaires dédiés, afin d'améliorer la traçabilité :

- Des suivis médicaux ;
- Des refus de visites médicales.

Évolutions annoncées :

- Mise en place d'un nouveau processus ;
- Création de formulaires spécifiques.

Force Ouvrière Justice rappelle qu'un CSA antérieur avait déjà acté la nécessité d'une meilleure traçabilité des suivis médicaux.

Interventions et revendications portées par Force Ouvrière Justice

Force Ouvrière Justice a notamment demandé :

- La transmission systématique des dossiers d'accidents du travail (AT) au pôle médical afin d'assurer une continuité de traitement ;
- La saisine du conseil médical en cas de non-imputabilité au service à la suite d'un accident du travail, avec : une réponse claire et une communication transparente des décisions prises.

Suite à l'intervention du pôle médical sur la santé des agents, **Force Ouvrière Justice** a rappelé la nécessité d'exploiter pleinement les infrastructures existantes sur le domaine, notamment : la salle de musculation et le terrain de football actuellement laissé à l'abandon.

Dans la continuité du dispositif de street workout, **Force Ouvrière Justice** a demandé la réhabilitation de la salle de musculation du gymnase, lieu essentiel pour le maintien de la condition physique des agents.

Depuis plusieurs années, l'UROPS mène de multiples interventions à destination des agents sur diverses thématiques de santé publique.

Force Ouvrière Justice propose au pôle médical, la création d'un « village santé », afin de sensibiliser et toucher un maximum de personnels.

Force Ouvrière Justice a demandé également :

- La création d'un espace de convivialité pour les personnels au sein du centre pénitentiaire.
- Une désinfection plus fréquente des bâtiments contre les nuisibles.
- La réalisation d'un audit dédié au greffe, au regard des signalements répétés et des risques psychosociaux identifiés dans ce secteur.

Concernant la prise en charge psychologique, **Force Ouvrière Justice** a dénoncé les insuffisances actuelles des protocoles en cas d'agression et a réclamé :

- Un renforcement de la prise en charge psychologique des agents avec le maintien de 4 psychologues suite aux différents départs.
- Une meilleure détection de la souffrance au travail.

Force Ouvrière Justice a sollicité la mise en œuvre d'un plan local santé en concertation avec les acteurs de notre établissement pénitentiaire pour une meilleure prise en charge des personnels.

Force Ouvrière Justice a demandé la création d'un espace commun de convivialité au sein des foyers-hôtels, avec l'installation d'équipements permettant de cuisiner et de nettoyer le matériel de cuisine.

Objectif :

- Pallier le manque d'équipements existants ;
- Répondre aux problématiques récurrentes de plomberie dans les foyers.

Conclusion

Ce CSA a mis en évidence les difficultés persistantes en matière de conditions de travail, de santé et de sécurité.

Force Ouvrière Justice Fleury-Mérogis a porté des revendications fortes et concrètes, centrées sur la protection des agents, la prévention des risques psychosociaux, l'amélioration de la communication institutionnelle et l'aménagement des espaces de travail.



Adresse du Bureau local : espace ARENA
07 avenue des Peupliers 91700 Fleury-Mérogis
Mails : fo.cp-fleury-merogis@justice.fr

Tél Externe : 0169723240/41
Tél Interne : 56314 / 56315- Fax : 01 60 15 56 15

 [Slp FO Fleury-Mérogis](#)

SLP FO Justice Fleury-Mérogis
Le 19 décembre 2025

